

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 septembre 2022, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2022, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 août 2022, à 11 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758008

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2022.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758009

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2022.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1194988006

Accorder une contribution financière de 23 897 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à intervenir.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224988007

Entériner des contributions financières totalisant la somme de 7 100 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants: 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour la 28e édition du Tournoi de basket de rue de Montréal-Nord et 2 100 \$ à l'Association de Place Normandie pour son 50e anniversaire.

District(s) : Ovide-Clermont

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573020

Entériner une contribution financière de 200 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 14e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 25 au 28 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573021

Entériner une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 27e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 17 au 21 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

20.05 Aliénation de biens meubles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1229720001

Entériner la donation de mobilier de bureau de la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par l'arrondissement de Montréal-Nord au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1228539001

Accorder un don non récurrent de 100 \$ à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Nadège St-Philippe, coprésidente du Cercle des ambassadeurs et ambassadrices du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité jeunesse 2017-2027.

20.07 Contrat de services professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1229365002

Octroyer à la firme Paradigme stratégies, pour un montant total de 18 970,88 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour élaborer un plan de relations gouvernementales et communautaires afin de positionner le projet de construction d'un centre aquatique et sportif auprès des autorités concernées.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606017

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606018

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

30.03 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606019

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé avec ceux du 30 juin 2021.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1218544005

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 001,41 \$, taxes incluses, à EMS Infrastructure Inc. dans le cadre du contrat de services professionnels pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord.

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1223573019

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 22 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1223573022

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

30.07 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Direction des services administratifs - 1229171003

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement 2022 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre 2022, à 19 h.

30.08 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CA Direction des services administratifs - 1229171004

Ratifier les frais de déplacement de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, à Évry-Courcouronnes, en France, dans le cadre du projet de coopération franco-québécois «Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative» qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2022.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227040005

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

District(s) : Marie-Clarac

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303012

Adopter le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.03 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303014

Adopter le projet de résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.04 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303009

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303015

Déposer le procès-verbal de consultation et adopter la résolution PP-052 afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.06 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303011

Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.07 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303013

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m pour le 3830, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303016

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment dans le but d'ajouter un étage, pour le 10686, avenue des Laurentides, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227040004

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol au 3644-3646, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

50 – Ressources humaines

50.01 Convention collective / Contrat de travail

CA Direction des travaux publics - 1223484002

Titulariser M. Khaled Attia, à titre d'électrotechnicien, à la Division du Soutien technique, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 septembre 2022.

50.02 Nomination

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1229365001

Nommer Mme Clémentine Dufault, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 septembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758010

Nommer Mme Audrey Dupuis et Mme Florence Brunet à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un troisième et dernier mandat, d'une durée de deux ans et nommer M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un second mandat, d'une durée de deux ans.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 31 août 2022



Dossier # : 1227758008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:47

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre par visioconférence le 28 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-06-13



Dossier # : 1227758009

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:46

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 9 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-07-27



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-06-17 19:23

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier de son projet *Escouade radioactive* pour l'année 2020-2021 ;

QUE soit approuvé le projet d'addenda à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2020-07-22 14:39

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* pour la période du 29 juin 2021 au 30 juin 2022 soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE Le 2021-11-03 12:26

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 23 897 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 23 897 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction de son projet *Escouade radioactive* soutenu par le biais du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:33

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 29 871 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour la reconduction du projet Escouade radioactive financé dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ).

Contexte de la demande

Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour

objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement dans l'attribution de l'aide financière découlant des programmes qu'il administre. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;
- d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
- d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

- Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;
- Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;
- Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement:

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3%) qu'à Montréal (21,4%) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6%). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5% des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24%) que pour la ville de Montréal (11%) et l'agglomération (11%). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre

local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, 20 ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Le projet Escouade radioactive de l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) faisait partie des 20 projets sélectionnés.

Projet *Escouade radioactive*

Depuis 2019, l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) est responsable du projet *Escouade radioactive* antérieurement porté par l'organisme Boscoville.

À titre de rappel, après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. L'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme.

Après une année de réalisation sous l'égide de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé), les résultats du projet Escouade radioactive sont satisfaisants.

La demande de financement déposée par l'organisme reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2019-2020 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible des jeunes âgés entre 18 et 30 ans inscrits au programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2020)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué

auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Décisions antérieures

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CE18 1998 - 05 décembre 2018 - Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

CM18 0383 - 26 mars 2018- Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CM17 1000 - 21 août 2017- Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CE07 0768 - 31 mai 2007- Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 354 du 12 août 2019 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Développement durable

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration

sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Description du projet

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

Depuis l'an passé, un nouveau volet a été intégré au projet pour le groupe d'âge 18-30 ans. Quatre fois (4) par année, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le «kit» radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Des 60 jeunes visés par le projet:

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Calixa-Lavallée (12-17 ans)
20 jeunes proviennent de l'école secondaire Henri-Bourassa (12-17 ans)
20 jeunes proviennent du programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé (18-30 ans)

85% d'entre eux proviennent des communautés culturelles issues de l'immigration ou de par au moins un parent né à l'étranger.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 volet maturité, persévérance scolaire et réussite éducative et en est à sa huitième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- Boscoville: <http://www.boscoville.ca/> (accompagnement pour le transfère du programme vers le CJESB)
- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.csqi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.csqi.qc.ca/hb/>

- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Aspect financier

Ce soutien financier de **29 871 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 15 318 \$ sera assumé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - BINAM dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Ø Un autre montant de 14 553 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2020	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2018	2019		
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	29 872 \$	29 872 \$	29 871 \$	52 %

Les paiements à l'organisme se feront en 3 versements :

- Un premier versement, soit 50 % de la subvention dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable (article 4 de la convention);
- Un deuxième versement, soit 40 % de la subvention, au plus tard le 31 janvier 2021 ;
- Un troisième versement, soit 10 % de la subvention, le 31 mai 2021.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 25 mai 2020
Mourad BENZIDANE, 25 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention supplémentaire de 5 129 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier de son projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021.

Contexte

Le projet Escouade radioactive l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le montant annuel recommandé pour ce projet est de 35 000 \$. Une première partie de la subvention, au montant de 29 871 \$ provenant d'un budget de la Ville de Montréal (PIMJ) a été octroyée à l'organisme à la séance du conseil d'arrondissement du 29 juin 2020 (CA 20 101164). La subvention de 5 129 \$ recommandée vient compléter le montage financier du projet pour l'année 2020-2021.

Décision antérieure

CA 20 101 164 du 29 juin 2020 - Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

Aspect financier

La subvention de 5 129 \$ sera puisée au budget Priorité Jeunesse 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1194988006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Ce projet a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de 35 000 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour la réalisation du projet Escouade radioactive financé dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ).

Contexte de la demande

Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie,

principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Le 3 décembre 2019, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord adoptait son nouveau *Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif*. Ce document vise à présenter les objectifs ainsi que la vision qui sous-tend une nouvelle façon de faire de l'arrondissement dans l'attribution de l'aide financière découlant des programmes qu'il administre. Celui-ci permettra à l'administration municipale:

- **d'avoir une approche équitable et transparente auprès des organismes partenaires de l'arrondissement lors des appels de projets ou la définition d'ententes de partenariat visant à octroyer des contributions financières en vue de réaliser des projets ou encore des contrats de service ;**
- **d'assurer une gestion des fonds publics de manière efficace et efficiente, axée sur l'atteinte de résultats mesurables;**
- de mieux reconnaître la mission, l'expertise et l'offre de services des organismes partenaires basée notamment sur leur connaissance du milieu;
- d'encourager l'innovation sociale et l'émergence d'initiatives inédites;
- dans la mesure où les programmes de financement le permettent, accorder un soutien financier sur une base triennale et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Le même jour, l'arrondissement lançait un appel de projets dans le cadre de son Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 couvrant les trois axes suivants :

Axe 1 : la maturité et la persévérance scolaires, et la réussite éducative;

Axe 2 : le développement des talents, l'employabilité et l'entrepreneuriat;

Axe 3 : le vivre ensemble.

Cette démarche de Priorité Jeunesse, mise en oeuvre par la communauté nord-montréalaise, se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. À titre d'exemple, selon le Portrait de la population de l'arrondissement de Montréal-Nord réalisé le 14 septembre 2018, à la demande de l'arrondissement :

- Le revenu moyen après impôt des ménages dans l'arrondissement de Montréal-Nord (45 606 \$) est inférieur à celui de la ville de Montréal (56 694 \$) et à celui de l'agglomération de Montréal (61 682 \$).
- Les femmes sont les plus désavantagées en ce qui concerne le revenu. Dans le quartier Est, qui montre la situation la plus critique à cet égard, 48% des femmes ont déclaré un revenu inférieur à 20 000 \$.
- Le taux de familles monoparentales est également plus élevé à Montréal-Nord (30,3%) qu'à Montréal (21,4%) ou dans l'agglomération de Montréal (20,6%). Ces familles ont à leur tête une femme dans 83,5% des cas.
- Au plan de la scolarité, le pourcentage de la population ayant entre 25 et 65 ans n'ayant aucun certificat est bien plus élevé pour l'arrondissement de Montréal-Nord (24%) que pour la ville de Montréal (11%) et l'agglomération (11%). Le niveau de scolarité est particulièrement faible dans le secteur Nord-Est avec 34 % de la population n'ayant aucun certificat.

À la clôture de l'appel de projets soit le 27 janvier 2020, 24 organismes de Montréal-Nord ont déposé un total de 34 projets. Les 4 et 5 février 2020, un comité multipartite d'analyse

des projets composé de représentants issus de la Ville de Montréal, du Centre local d'emploi de Montréal-Nord, du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal, du Réseau réussite Montréal, de l'école Amos de Montréal-Nord, du Conseil jeunesse de Montréal-Nord et de la Division des bibliothèques de Montréal s'est réuni pour analyser les projets et faire des recommandations. Parmi les 34 projets, 20 ont été recommandés pour approbation auprès du Comité de pilotage de Priorité Jeunesse et par la suite, pour décision, auprès du Comité des élu.es et de la haute direction. Le projet Escouade radioactive de l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) faisait partie des 20 projets sélectionnés pour une période de trois ans (2020-2022).

Projet *Escouade radioactive*

Depuis 2019, l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) est responsable du projet *Escouade radioactive* antérieurement porté par l'organisme Boscoville.

À titre de rappel, après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. L'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme. Après une année de réalisation sous l'égide de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé), les résultats du projet *Escouade radioactive* sont satisfaisants. La demande de financement déposée par l'organisme reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2019-2020 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible des jeunes âgés entre 18 et 30 ans inscrits au programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé.

Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2021)

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite d'un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal

a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

Décisions antérieures

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CM18 0383 - 26 mars 2018- Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CM17 1000 - 21 août 2017- Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CE07 0768 - 31 mai 2007- Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA20 10 221 - 31 août 2020 - Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 164 - 29 juin 2020 - Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 354 du 12 août 2019 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Développement durable

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Description du projet

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

Depuis l'an passé, un nouveau volet a été intégré au projet pour le groupe d'âge 18-30 ans. Quatre fois (4) par année, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le «kit» radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Des 60 jeunes visés par le projet:

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Calixa-Lavallée (12-17 ans)

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Henri-Bourassa (12-17 ans)

20 jeunes proviennent du programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi

Bourassa-Sauvé (18-30 ans)

85 % d'entre eux proviennent des communautés culturelles issues de l'immigration ou de par au moins un parent né à l'étranger.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 volet maturité, persévérance scolaire et réussite éducative et en est à sa neuvième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.cspi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.cspi.qc.ca/hb/>
- Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Aspect financier

Numéro d'imputation

2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.000000.00000

Gestionnaire signataire des DA d'arrondissement : Marie-Josée Meilleur

Numéro de DA : 704446

Ce soutien financier de **35 000 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 29 871 \$ sera assumé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant;
- Un montant de 5 129 \$ sera assumé par le budget Priorité Jeunesse 2021 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Source	Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022
		2019	2020			
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	29 872 \$	29 871 \$	PIMJ	26 883,90 \$	2 987,10 \$
			5 129 \$	Arrondissement		5 129 \$

Les paiements à l'organisme se feront en 2 versements :

- Un premier versement de 26 893,90 \$ dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable (article 4 de la convention);
- Un deuxième versement de 8 116,10 \$ dans les 30 jours ouvrables après l'acceptation des documents par le responsable remis au plus tard le 30 juin 2022.

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs:

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie BOULAY)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronica PINZON, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 2 novembre 2021

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 15 juillet 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline POIRIER

Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 23 897 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet a été recommandé par les instances décisionnelles de Priorité Jeunesse à l'issue d'un processus de sélection des projets par un comité d'analyse dans le cadre de l'appel de projets Priorité Jeunesse lancé en décembre 2019.

Le présent addenda vise à faire approuver par le conseil d'arrondissement l'octroi d'une subvention de **23 897 \$** à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé) pour la bonification du projet Escouade radioactive financé dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ). La totalité du montant doit être dépensé avant le 31 décembre 2022.

Contexte de la demande

Cadre de référence Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif

Depuis le printemps 2016, la communauté de Montréal-Nord, aidée de partenaires externes, s'est mobilisée pour soutenir, de façon exceptionnelle et concertée, le développement positif des jeunes à toutes les étapes de leur vie. Cette démarche se veut systémique afin de réduire les écarts alarmants entre les conditions socio-économiques des jeunes de 0 à 29 ans de Montréal-Nord et ceux de Montréal. Lors des rencontres, les participantes et les participants ont procédé à une lecture commune de la situation des jeunes de Montréal-Nord et identifié les divers leviers susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie, principalement lors des étapes de transition ou de rupture dans leur cheminement académique, social et personnel. Rendu public le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif de Montréal-Nord – Priorité jeunesse, échelonné sur dix ans, a pour objectif de produire des changements significatifs des conditions de vie des jeunes de Montréal-Nord.

Décisions antérieures

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CE18 1998 - 05 décembre 2018 - Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants.

CM18 0383 - 26 mars 2018- Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CM17 1000 - 21 août 2017- Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 M\$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

CE07 0768 - 31 mai 2007- Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

22-11-2021 - CA21 10 275 **Accorder une contribution financière totalisant la somme de 35 000 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12-30 ans et approuver le projet de convention à cet effet.**

CA20 10 221 - 31 août 2020 - Accorder une contribution financière supplémentaire de 5 129 \$ à Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) pour compléter le montage financier du projet Escouade radioactive pour l'année 2020-2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA20 10 164 - 29 juin 2020 - Accorder une contribution financière totale de 29 871 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive dans le cadre de l'édition 2020-2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans financé par l'Entente administrative 2018-2021 conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec et la Ville de Montréal et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 488 du 3 décembre 2019 - Adopter le nouveau Cadre de référence en gestion des programmes d'aide financière aux organismes à but non lucratif 2020-2025 de l'arrondissement de Montréal-Nord.

CA19 10 354 du 12 août 2019 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de

soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Développement durable

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

Description du projet

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

Depuis deux ans, un nouveau volet a été intégré au projet pour le groupe d'âge 18-30 ans. Quatre fois (4) par année, les jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le «kit» radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces

enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Des 60 jeunes visés par le projet:

20 jeunes proviennent de l'école secondaire Calixa-Lavallée (12-17 ans)
20 jeunes proviennent de l'école secondaire Henri-Bourassa (12-17 ans)
20 jeunes proviennent du programme Créneau jeunesse du Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé (18-30 ans)

85% d'entre eux proviennent des communautés culturelles issues de l'immigration ou de par au moins un parent né à l'étranger.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 volet maturité, persévérance scolaire et réussite éducative et en est à sa huitième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- Boscoville: <http://www.boscoville.ca/> (accompagnement pour le transfère du programme vers le CJEBBS)
- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.csqi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.csqi.qc.ca/hb/>
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS
-

Aspect financier

Le financement de la contribution financière de 23 897 \$ est assumé par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS). La somme est réservée par la demande d'achat # 740518. Il n'y a donc aucun impact budgétaire sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Ce soutien financier de **23 897 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET 23 897 \$

TOTAL BUDGET 23 897 \$

DEPENSES PRÉVUES

Salaires et charges sociales 11 399 \$

Déplacement 300 \$

Équipement et matériel 3 000 \$

Fournitures de bureau 750 \$

Matériel promotionnel 2 500 \$

Frais administratif 2 390 \$

Formation 3 559 \$

TOTAL DEPENSES 23 897 \$

EXCEDENT/DEFICIT 0 \$

Proposition bonifiée du projet Escouade radioactive :

Les formations offertes en lien avec la communication orale et la réussite éducative dans le cadre de ce projet seront :

Les métiers de présentateur de météo, des sports et de la circulation,
Laboratoire journalistique avec radio Canada (création d'un reportage journalistique à la télévision),

Slam (atelier qui permet au jeune de s'exprimer en créant un univers musical à travers la poésie),

Savoir parler en public avec le Centre de formation en communication du Québec (atelier de développement du potentiel et de l'estime de soi du jeune),

Faire des émissions avec des radios sur les ondes FM sur une thématique précise (CIBL, Canal M, radio Centre-Ville...).

De plus, dans le cadre de la participation citoyenne, l'organisme offre aussi un vox pop (radio

trottoir) sur un sujet d'actualité choisi par les jeunes.

Les indicateurs de mesure se feront par des données administratives et des indicateurs de rendement collectés dans le cadre du projet ainsi que des sondages sur la satisfaction des jeunes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 29 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moad BOUSSEKRI
Non-disponible

IDENTIFICATION

Dossier # :1194988006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) afin de soutenir le projet Escouade radioactive pour la période du 26 août 2019 au 31 mai 2020 dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Après six (6) années de réalisation, à la fin de l'été 2018, Boscoville a avisé la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de son intention de transférer le programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la philosophie de l'organisme qui vise à rendre autonomes les milieux avec lesquels il travaille. Un premier projet-pilote a été réalisé au cours de l'année 2018 à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles avec le Carrefour jeunesse emploi de Rivières-des-Prairies (CJE) et les résultats se sont avérés concluants. Boscoville a choisi de travailler avec cet organisme parce que les objectifs du programme *Escouade radioactive* sont compatibles avec ceux du programme CRÉNEAU du Secrétariat à la jeunesse mis en œuvre par les CJE (la persévérance scolaire et sociale ainsi que l'autonomie personnelle).

En février 2019, Boscoville, accompagné de la DCSLDS, a présenté aux membres de la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, son intention de transférer son programme *Escouade radioactive* vers un organisme jeunesse de Montréal-Nord. Seul le Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) a manifesté son intérêt et a accepté de prendre en charge le programme.

La demande de financement déposée par le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé reprend exactement les mêmes paramètres du programme réalisé en 2018 auprès adolescents (13-17 ans) des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa avec l'ajout d'un volet spécifique qui cible 60 jeunes inscrits au programme Créneau jeunesse. Ceux-ci auront l'opportunité, au cours de l'année, d'explorer l'univers de la webradio (voir la section

«Description»).

Relativement au Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ 2019) de 12 à 30 ans

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signées par les deux parties.

La treizième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars 2018, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 M\$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des

ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;

- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions relatives à la Ville de Montréal

CE18 1998 du 05 décembre 2018 - Adopter le premier plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021, en matière d'intégration des nouveaux arrivants

CM18 0383 du 26 mars 2018 - Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CM17 1000 du 21 août 2017 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

CE07 0768: Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales ».

Décision relative à l'arrondissement de Montréal-Nord

CA18 10 366 du 10 septembre 2018 - Accorder une contribution financière de 29 872 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA17 10 371 du 11 septembre 2017 - Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-

Sauvé) (nouveau mandataire)

Nom du projet : Escouade radioactive

Description du projet : Le projet *Escouade radioactive* met à la disposition des écoles secondaires Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa un formateur en communication radio pour mener des activités radio à travers les volets scolaire et parascolaire. À l'intérieur du volet scolaire, le formateur en communication radio accompagne les enseignants dans la proposition et le co-développement de projets éducatifs en lien avec les objectifs du plan de formation des écoles québécoise. À l'intérieur du volet parascolaire, il accompagne un groupe d'élèves et les entraîne à devenir responsables de leur radio étudiante, et ce, dans l'objectif de faire rayonner à la fois la vie étudiante, mais aussi la vie municipale et communautaire. L'Escouade radioactive est supportée par une brigade-école composée de personnel provenant de l'équipe-école et d'agents de développement de Boscoville. Au volet parascolaire, 15 jeunes sont ciblés par école et au volet scolaire 400 élèves sont rejoints par école.

L'organisme Rond-point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé), nouveau promoteur du projet, intégrera cette année un nouveau volet au projet Escouade radioactive. Quatre fois (4) par année, les 60 jeunes (âgés de 18 à 30 ans) du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion de découvrir la radio, via le kit radio mobile et de s'y familiariser. La préparation d'entrevues ainsi que des jeux de rôles sur des sujets variés (retour aux études, entrevue d'embauche, formation professionnelle, marché de l'emploi) en fonction de leurs intérêts seront explorés. Ces enregistrements pourront leur servir d'outils d'évaluation et de référence pour leur performance orale.

Ce projet fait partie du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027 et en est à sa septième année de réalisation.

Partenaires impliqués:

- Boscoville: <http://www.boscoville.ca/>
- École secondaire Calixa-Lavallée: <http://www.cspi.qc.ca/clv/>
- École secondaire Henri-Bourassa: <http://www.cspi.qc.ca/hb/>
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) / Réseau réussite Montréal (RRM)
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - DCSLDS

Montant recommandé dans le cadre du PIMJ 2019: 29 872 \$

JUSTIFICATION

Le projet *Escouade radioactive* de Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) s'inscrit dans les axes #1 et #3 du Plan d'action collectif - Priorité jeunesse 2017-2027.

- Axe 1: Favoriser la maturité et la persévérance scolaires et la réussite éducative
- Axe 2: Enrichir le vivre ensemble

En ce qui concerne le programme *Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans* (PIMJ), le projet s'inscrit dans les domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 suivants:

- La solidarité sociale volet développement social
- Le loisir culturel volet arts médiatiques

Le projet *Escouade Radioactive* de l'organisme **Rond-Point jeunesse au travail** (Carrefour Jeunesse-Emploi Bourassa-Sauvé) respecte les normes et critères du Programme Intervention de Milieu pour les Jeunes de 12 à 30 ans.

Le projet *Escouade Radioactive* de l'organisme **Rond-Point jeunesse au travail** (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé) respecte les normes et critères de l'Entente MIDI-Ville 2018-2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier de **29 872 \$** demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

Ø Un montant de 15 318 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-2021).

Ø Un autre montant de 14 554 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et de l'inclusion (SDIS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2019	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2017	2018		
Rond-Point jeunesse au travail (Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé)	Escouade radioactive	26 084 \$	29 872 \$	29 872 \$	46 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'intégration vise au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ce projet va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

De jeunes étudiants des écoles secondaires francophones Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa auront été initiés à l'univers des communications par l'intermédiaire de professionnelles ayant une expertise reconnue dans le domaine de la webradio. Les jeunes auront acquis des compétences qui pourront leur servir tout au long de leur cheminement personnel et académique. Ce projet pourrait même orienter le choix de carrière de certains étudiants participants.

Des jeunes âgés entre 18 et 30 ans du programme Créneau jeunesse du CJE Bourassa-Sauvé auront l'occasion d'explorer un nouveau médium de communication qui pourrait s'avérer stimulant à l'intérieur de leur parcours.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet. Le projet fera l'objet d'un suivi régulier de la part de l'arrondissement. Un premier rapport sera demandé à la mi-étape et un rapport final au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve CARPENTIER, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Mourad BENZIDANE, Direction générale

Lecture :

Marie-Eve CARPENTIER, 3 juillet 2019
Mourad BENZIDANE, 3 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2019-07-03



Dossier # : 1224988007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner des contributions financières totalisant la somme de 7 100 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants: 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour la 28e édition du Tournoi de basket de rue de Montréal-Nord et 2 100 \$ à l'Association de Place Normandie pour son 50e anniversaire.

Il est recommandé:

QUE soit entérinée une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial 28^e édition du Tournoi de basket de rue qui s'est tenu du 4 au 7 août 2022 au parc Le Carignan;

QUE soit entérinée une contribution financière de 2 100 \$ à l'Association de Place Normandie pour le projet spécial 50^e anniversaire de Place Normandie qui s'est tenu le 3 septembre 2022 à la Place Normandie;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 14:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224988007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner des contributions financières totalisant la somme de 7 100 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants: 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour la 28e édition du Tournoi de basket de rue de Montréal-Nord et 2 100 \$ à l'Association de Place Normandie pour son 50e anniversaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que les subventions pour des projets spéciaux peuvent être accordées aux partenaires reconnus.

Pour obtenir une subvention pour un projet spécial, l'organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités, après sa réalisation, et le transmettre à cette même Direction.

Les projets qui peuvent être soumis par les partenaires doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Soutenir des activités ou des événements réalisés en dehors de la programmation normale d'un projet ou d'un programme existant;
- b) Mettre au point une programmation d'activités à l'intention des jeunes de moins de 25 ans qui n'est pas soutenue financièrement par une autre source de subvention;
- c) Appuyer des mesures et des politiques afin de faciliter la participation de personnes de milieux défavorisés aux activités d'un organisme;
- d) Souligner l'anniversaire de l'organisme qui présente une demande.

Dans ce cadre, les organismes Maison des jeunes l'Ouverture et Association de Place Normandie ont déposé une demande répondant principalement aux critères a), c) et d) de la politique auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10 310 du 25 juin 2019 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial « 27e édition tournoi basket de rue » qui aura lieu du 7 au 11 août 2019 au parc Le Carignan et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA12 10 252 du 14 août 2012 - Accorder des contributions financières totalisant 6960 \$ aux organismes ci-après désignés soit un montant de 500 \$ au Club de judo La voie souple de Montréal-Nord pour sa participation au «Championnat canadien de judo», un montant de 710 \$ à Coup de pouce jeunesse pour le projet «En juin c'est presque l'été», un montant de 500 \$ à la Maison des jeunes l'ouverture pour le projet «Olympiades des aînés» et un montant de 2 000 \$ pour le «Tournoi de basket de rue», un montant de 1600 \$ à Évolu-jeunes 19-30 pour le «Tournoi de basket de rue», un montant de 250 \$ au Club de pétanque les Boules Joyeuses de Montréal-Nord , un montant de 450 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord **et un montant de 700 \$ à l'Association de Place Normandie pour activités reliées à leur 40e anniversaire**, un montant de 250 \$ au groupe d'entraide Alzheimer de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

- **28^e édition du Tournoi de basket de rue de la Maison des jeunes l'Ouverture:**

La Maison des jeunes l'Ouverture a déposé, le 8 août dernier, une demande de subvention pour le projet spécial « 28^e édition du Tournoi basket de rue de Montréal-Nord » qui s'est déroulé du 4 au 7 août dernier au parc Le Carignan. Pour leur 28^e édition, le comité organisateur a offert aux participant.es un tournoi plus festif en mettant en évidence les talents d'animation musicale des jeunes du quartier (ex.: mini spectacle, groupes de danse, cheerleaders et slameurs). Plus spécifiquement, le projet consiste à organiser un tournoi pour les jeunes de différents groupes d'âge (12 à 14 ans, 15 à 17 ans, 18 à 24 ans, nouveaux arrivants, filles et catégories ouvertes). Ce projet vise à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté envers Montréal-Nord et à réunir, une fois par année, les adeptes de ce sport.

Montant recommandé: 5000 \$

- **50e anniversaire de Place Normandie par l'Association de Place Normandie:**

Le 3 septembre 2022, la Place Normandie fête son 50e anniversaire. Pour l'occasion, l'association compte souligner les efforts et l'implication des bénévoles qui oeuvrent à la Place Normandie et aussi souligner la contribution et l'engagement des jeunes, des familles (locataires) ainsi que des partenaires qui s'impliquent dans la vie associative du HLM.

À l'occasion de cette journée festive, des oeuvres artistiques seront inaugurées et les participants auront l'occasion de visiter l'aménagement horticole de la Place Normandie. Plus de 300 participants sont attendus à l'événement.

La Place Normandie comprend plus de 370 résident.es de tout âge.

Montant recommandé: 2100 \$ - ce montant comprend la somme de 500 \$ pour souligner le 50e anniversaire de l'organisme (réf. Politique de reconnaissance).

JUSTIFICATION

Dans le but de permettre aux promoteurs d'événements locaux d'optimiser et d'accroître le rayonnement de leurs événements, l'arrondissement de Montréal-Nord entend leur offrir un accompagnement particulier en fonction de leurs besoins et objectifs spécifiques.

À titre de précision, ces demandes de subventions s'inscrivent dans le cadre du volet *Projets spéciaux* de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord et ne font pas partie:

- a) d'un appel de projets spécifique;
- b) d'une entente de partenariat;
- c) d'un financement triennal.
- d) et ne constituent pas une demande supplémentaire faite en lien avec les programmes d'aide financière liée au cadre de référence de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 7100 \$ sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.
Subvention pour un projet spécial d'un partenaire de mission partagée:

- Maison des Jeunes l'Ouverture: 5000 \$ en un seul versement

Subvention pour un projet spécial d'un partenaire de mission partagée:

- Association de Place Normandie: 2100 \$ en un seul versement

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les subventions recommandées à ces organismes sont en lien avec les orientations du Plan stratégique Montréal 2030 suivants:

2) Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion en consolidant un filet social fort, en favorisant le lien social et en assurant la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

3) Amplifier la démocratie et la participation en favorisant la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces subventions sont nécessaires pour les organismes afin qu'ils puissent tenir leur événement.

L'arrondissement est favorable à la réalisation d'activités qui facilitent les rencontres entre les citoyens et qui brisent l'isolement social tout en aidant les personnes à vivre des moments heureux. Ces événements favorisent le vivre ensemble et contribuent aussi au rayonnement de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes se conforment aux règles sanitaires en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée ROUSSY
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Marie DÉSILETS
c/d bibliotheque en arrondissement

Le : 2022-08-23



Dossier # : 1223573020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 200 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 14e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 25 au 28 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 200 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 14e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 25 au 28 août 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-12 14:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 200 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 14e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 25 au 28 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 200 \$ à la Fondation AfroMonde pour la tenue de la 14e édition du Festival AfroMonde qui a eu lieu du 25 au 28 août 2022 , et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 200 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur: 641419.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-12



Dossier # : 1223573021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 27e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 17 au 21 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est recommandé :
QUE soit entérinée une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 27e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 17 au 21 août 2022,

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-12 14:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 250 \$ au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 27e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 17 au 21 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 250 \$ à au Festival Italiano inc. pour promouvoir les activités de la 27e édition du Festival Italiano qui s'est tenu du 17 au 21 août 2022, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière en cours.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 250 \$ sera imputée au budget de fonctionnement, à même le budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur: 131228

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-12



Dossier # : 1229720001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner la donation de mobilier de bureau de la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par l'arrondissement de Montréal-Nord au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord.

QUE soit entérinée la donation de mobilier de bureau de la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par l'arrondissement de Montréal-Nord au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:45

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229720001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la donation de mobilier de bureau de la Division des sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par l'arrondissement de Montréal-Nord au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE**

Voir la rubrique Justification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

La liste de meubles à donner est la suivante:

- 1) 1 poste de travail en "L" avec caisson UF, fini érable 78" X 80"
- 2) 1 poste de travail en "U" avec une huche et un caisson UF, fini érable 71" X 96" X 71"
- 3) 1 bureau avec 2 caissons, fini érable UF 36" X 72"
- 4) 1 classeur vertical, 4 tiroirs, format légal, beige, métal
- 5) 1 classeur latéral, 2 tiroirs 36", beige
- 6) 4 chaises de bureau en tissu avec accoudoirs
- 7) 5 chaises de salle d'attente, armature en métal et dossier et siège en bois, fini érable
- 8) 60 chaises pliantes avec armature en acier, rembourrés en tissus, noires
- 9) 6 tables pliantes en polyéthylènes 72" X 30"

JUSTIFICATION

L'organisme aimerait récupérer une partie des meubles disponibles au Centre de loisirs pour aménager un bureau pour accueillir la clientèle et pour classer les dossiers des bénéficiaires du projet de développement de logements sociaux à Montréal-Nord (Phoenix), sis à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Laurin. Les dossiers des locataires contiennent des informations personnels (assurance, déclarations d'impôt et autres informations sensibles). À date, ils sont laissés sur une table, faute de budget pour acquérir des meubles. Les classeurs et les caissons serviront à placer les documents dans un endroit non accessible à tous.

Les employés du Centre ayant déménagés au bureau de la direction, le mobilier ne serait pas

utilisé et devrait être transféré à l'entrepôt sis au 4750 rue d'Amiens ou au rebut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un don d'une valeur résiduelle de 1 470.00\$. L'organisme s'occupe du transport des meubles.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réemploi de mobilier par des organismes locaux atteint les objectifs du développement durable en matières environnementales. Ce don permettra à l'organisme de mieux servir sa clientèle sans dépenses additionnelles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAUZON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-18

Claudel TOUSSAINT
Directeur



Dossier # : 1228539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un don non récurrent de 100 \$ à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Nadège St-Philippe, coprésidente du Cercle des ambassadeurs et ambassadrices du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité jeunesse 2017-2027.

QUE soit accordé un don non récurrent de 100 \$ à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Nadège St-Philippe, coprésidente du Cercle des ambassadeurs et ambassadrices du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité jeunesse 2017-2027;
ET QUE cette dépense soit imputée aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:26

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un don non récurrent de 100 \$ à la Société canadienne du cancer en mémoire de Mme Nadège St-Philippe, coprésidente du Cercle des ambassadeurs et ambassadrices du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité jeunesse 2017-2027.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au décès de Mme Nadège St-Philippe, survenu le 16 juillet 2022, le conseil d'arrondissement souhaite offrir un don à l'organisme de bienfaisance national contre le cancer au Canada voué à la recherche contre le cancer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

La famille de la défunte a suggéré de faire un don à la société canadienne du cancer puisque Mme St-Philippe s'est elle-même battue contre le cancer jusqu'à son dernier souffle.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement souhaite, par ce don, soutenir la famille de la défunte et les recherches de la société canadienne du cancer. Mme St-Philippe était coprésidente du Cercle des ambassadeurs et ambassadrices du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité jeunesse 2017-2027.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget discrétionnaire des Élus

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude BLAIS-PARENT
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Tonia DI GUGLIELMO
Directeur(-trice) - arrondissement

Le : 2022-08-25



Dossier # : 1229365002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Paradigme stratégies, pour un montant total de 18 970,88 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour élaborer un plan de relations gouvernementales et communautaires afin de positionner le projet de construction d'un centre aquatique et sportif auprès des autorités concernées.

QUE soit octroyé à la firme Paradigme, pour un montant de 18 970,88 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour élaborer un plan de relations gouvernementales et communautaires afin de réaliser un projet de construction d'un centre aquatique et sportif;
QUE soit autorisée la dépense de 18 970,88 \$ à même la réserve du complexe sportif;

QUE soit approuvé le contrat de services professionnels à intervenir, soit l'offre de services;

QUE soit autorisé le chef de division - relations avec les citoyens et communications à signer les documents relatifs au présent contrat;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 05:28

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229365002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Paradigme stratégies, pour un montant total de 18 970,88 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour élaborer un plan de relations gouvernementales et communautaires afin de positionner le projet de construction d'un centre aquatique et sportif auprès des autorités concernées.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Montréal-Nord sollicite, depuis plusieurs années, l'appui des gouvernements supérieurs et de la Ville de Montréal pour réaliser un projet de construction d'un centre aquatique et sportif.

La construction de ce centre constitue un élément important du plan d'action de l'arrondissement visant à se doter d'un réseau approprié d'équipements sportifs et récréatifs d'intérieur de qualité.

Ce projet de construction permettrait de pallier au déficit criant d'installations sportives et de loisirs, mais aussi de répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, dont les aînés et les jeunes, qui représentent respectivement 30 % et 33 % de la population de l'arrondissement.

La démarche proposée ici vise à positionner le projet auprès des autorités concernées comme étant incontournable pour la qualité de vie des Nord-Montréalais et des Nord-Montréalaises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Dans le but de faire avancer le projet de construction d'un centre aquatique et sportif, l'Arrondissement a invité, en février dernier, des firmes de relations publiques à déposer des offres de services-conseil pour l'élaboration d'un plan de relations gouvernementales et communautaires. L'Arrondissement a reçu trois soumissions à cet effet.

Firme	Montant (avant taxes)
Paradigme stratégies	16 500 \$

National	18 500 \$
Tesla RP	25 000 \$

Après analyse des propositions, il est recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé d'adjuger un contrat à la firme Paradigme stratégies, pour un montant total de 18 970,88 \$ (taxes incluses), dépense nette de 17 322.94 \$, un contrat de services professionnels pour élaborer un plan de relations gouvernementales et communautaires afin de positionner le projet de construction d'un centre aquatique et sportif auprès des autorités concernées.

La dépense sera financée par la réserve du complexe sportif.

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a aucune opération de communication lié à ce dossier. Ce sont les règles de gestion contractuelle de la Ville de Montréal qui ont été appliquées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 7 septembre 2022 au 30 novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds: / Montréal-Nord, Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Sophie Boulay).

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia AMIRA
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-26

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et communications - niveau ii



Dossier # : 1227606017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:38

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 200 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2022.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-16



Dossier # : 1227606018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 05:30

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 201 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2022.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-16



Dossier # : 1227606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé avec ceux du 30 juin 2021.

QUE soit déposée la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé avec ceux du 30 juin 2021.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 05:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé avec ceux du 30 juin 2021.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le directeur des services administratifs doit, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, déposer au conseil d'arrondissement deux états financiers.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le directeur des services administratifs, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 250 - Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2021 en date du 31 août 2021 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé avec ceux des 31 août 2019 et 2020.

DESCRIPTION

L'état comparatif des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 est déposé en pièce jointe, de même que le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2022, tel que transmis au Service des finances.

JUSTIFICATION

Les deux états financiers sont déposés afin de respecter l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Évolution budgétaire au 30 juin 2022

Variation budget original – budget modifié : 959 647 \$

Le budget original de l'arrondissement de Montréal-Nord (Arrondissement), est de 45 217 600 \$ pour l'exercice 2022 et le budget modifié au 30 juin 2022, s'élève à 46 177 246 \$, soit une augmentation de 959 646 \$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la façon suivante :

<i>Description</i>	<i>Montant en milliers de dollars</i>
Ajustements corporatifs	
Politique de l'enfant	131,2 \$
Renforcement des capacités en accessibilité universelle	19,4 \$
Service d'entretien et de réparations des modules d'affichage	-1,5 \$
Activité d'information et de sensibilisation – Collecte des matières résiduelles	9,2 \$
Plancher d'emploi – Cols bleus	296,1 \$
Affectations du surplus de l'Arrondissement	454,4 \$
Projet de verdissement (réserve Pie-IX)	190,9 \$
Services professionnels - Stimulation de projets immobiliers (réserve Pie-IX)	22,5 \$
Programme Cours de service	72,8 \$
Développement de scénarios – Complexe sportif	24,2 \$
Conseiller en planification	16,7 \$
Inspecteur en mobilité	84,1 \$
Agent technique mobilité	54,6 \$
Conseiller en aménagement (Réserve développement industriel)	34,4 \$
Fonds d'urgence	5,0 \$
Total des ajustements du budget au 30 juin 2022	959,6 \$

REVENUS :

Le budget des revenus de l'Arrondissement est de 825 000 \$ et un écart favorable de 147 100\$ est anticipé au niveau des permis pour la fin de l'exercice 2022.

Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2022, l'Arrondissement présente des revenus de 560 525 \$, lesquels devront être ajustés à la baisse de 229 408 \$ pour les revenus de permis qui seront redistribués au surplus de gestion. Les revenus ajustés correspondent donc à 331 117 \$, soit à 40,1% du budget modifié à cette date.

DÉPENSES :

Aucun dépassement ou déficit n'est anticipé pour l'exercice 2022.

Pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2022, l'Arrondissement a dépensé un montant de 18 975 752 \$, correspondant à 41,1 % du budget modifié à cette date. Nous estimons que notre enveloppe budgétaire annuelle sera respectée puisque le déroulement des activités de l'Arrondissement suit son cours sans irrégularité majeure en tenant compte de la reprise des activités suite à la pandémie.

États comparatifs des revenus et dépenses 2022-2021

REVENUS :

Les revenus de l'année en cours sont globalement similaires à ceux de la même période en 2021.

DÉPENSES :

Les dépenses de l'année en cours sont supérieures de 3 458 888 \$ en comparaison à la même période en 2021.

Explications de l'écart :

• Rémunération globale (supérieure)	(1 953 799 \$)
-------------------------------------	----------------

Cet écart s'explique par l'ajout de 7,8 années-personnes en 2022, par les hausses déjà prévues aux conventions collectives ainsi que plus de temps supplémentaire par rapport à 2021.

Autres familles de dépenses (supérieure)	(1 505 089 \$)
• Transport et communications	(1 786 \$)
• Services professionnels, techniques et autres	(286 543 \$)
• Location, entretien et réparation	(42 913 \$)
• Biens non durables	(186 367 \$)
• Biens durables	(17 757 \$)
• Contributions et quotes-parts à des organismes/institutions	(974 184 \$)
• Autres	4 461 \$

Les hausses observées tant au niveau des *services professionnels, techniques et autres*, de la *location, entretien et réparation*, des *biens non durables* et *durables* s'expliquent principalement par la reprise des activités offertes aux citoyens qui étaient réduites en 2021 en raison de la COVID-19.

Pour les contributions et quotes-parts aux organismes/institutions, la hausse est principalement due au reclassement de 885 800\$ pour la réfection de la piscine Henri-Bourassa en 2021. Aussi, en 2022, certaines contributions ont été faites plus tôt qu'en 2021.

En tenant compte des résultats à ce jour au 30 juin 2022, nous estimons que l'équilibre budgétaire sera atteint si aucun événement majeur ne vient affecter le déroulement des

opérations à venir.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-12



Dossier # : 1218544005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 001,41 \$, taxes incluses, à EMS Infrastructure Inc. dans le cadre du contrat de services professionnels pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 5 001,41 \$, taxes incluses, à EMS Infrastructure Inc., pour le contrat C-21-012 de services professionnels d'ingénierie civil et électrique dans le cadre du projet à la place Saint-Rémi en raison, notamment, des frais liés à la stratégie de la gestion des eaux pluviales;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-12 14:20

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218544005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Octroyer à EMS Infrastructure Inc. pour un montant de 73 905,93 \$, taxes incluses, un contrat pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le but de cet addenda est de modifier le financement de la dépense, en remplaçant le financement par réserve Pie-IX de l'arrondissement par celui du programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL).

Le projet du campus Pie-IX, remplace le projet qui avait été accepté, soit celui de l'agrandissement du chalet de parc St-Laurent dans le cadre de ce programme.

La dépense de 67 485,97\$ net de ristourne sera financée à 100% par la ville centre ;

- 67 485,97 \$ net de ristourne sera financé par le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

EMS infrastructure inc	Contrat	Montant	Montant	financement
ingénierie civile et électrique	avant taxes	taxes incluses	net	PRVPL
Campus Pie-IX - aménagement	64 280,00 \$	73 905,93 \$	67 485,97 \$	67 485,97 \$
	64 280,00 \$	73 905,93 \$	67 485,97 \$	67 485,97 \$

La dépense a été assumée par l'arrondissement et financée par la réserve Pie-IX, elle sera assumée à 100% par la ville centre. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (68 k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	TOTAL
34375 - Programme de réfection et de verdissements des parcs locaux	0	68 \$	-	68 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarra ZOUAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 15 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1218544005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 001,41 \$, taxes incluses, à EMS Infrastructure Inc. dans le cadre du contrat de services professionnels pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte :

Dans le cadre du mandat que vous nous avez octroyé pour l'ingénierie civile de l'aménagement de la place Saint-Rémi, certaines activités se sont ajoutées dernièrement au mandat initial qui justifie la demande d'honoraires supplémentaires. Trois options ont été évaluées concernant la gestion des eaux pluviales du projet à même le site, via le raccordement au réseau municipal, suivant le règlement 20-030. Après une analyse exhaustive et une coordination avec tous les partis impliqués, aucune des trois options n'étaient viables dans le contexte actuel du projet. Il a donc été préférable d'utiliser l'article 128 et l'article 129 du règlement 20-030 qui permet de proposer une mesure compensatoire sur un autre site appartenant à l'arrondissement Montréal-Nord dans le même bassin versant. Le projet du parc Pilon, situé aux intersections des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa Est, a été sélectionné comme site compensatoire.

En revanche, suivant les commentaires du Service de l'eau suite au dépôt des documents pour l'obtention d'un permis, ceux-ci demandent de démontrer qu'il est possible d'effectuer la compensation du débit sur le site du parc Pilon.

Pour ce faire, les services additionnels suivants doivent être réalisés par la firme EMS Infrastructure Inc. :

- Coordination supplémentaire en lien avec les travaux projetés au parc Pilon;
- Plan définissant les travaux et zones d'interventions au parc Pilon;

- Techniques de gestion des eaux pluviales qui permettraient de respecter les exigences (ingénierie sommaire);
- Simulation hydraulique et hydrologique avec PC-SWMM du parc Pilon;
- Présentation des résultats sous forme de rapport sommaire.

Décision antérieure :

CA22 10 011 - lundi 7 février 2022

Octroyer à EMS Infrastructure Inc. pour un montant de 73 905,93 \$, taxes incluses, un contrat pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Aspect financier :

Un montant maximal de 4 566,95 \$ net de ristourne proviendra du PDI du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports dans le cadre son Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) via le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

Le budget net requis 4 566,95 \$ dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2025 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

en milliers de \$

	2022	2023	Ultérieur	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	5		-	5

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des services comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
 Daniel ROBERT, Montréal-Nord
 Alex LALLIER-CARBONNEAU, Saint-Léonard

Lecture :

Dominique LEMAY, 26 août 2022

Daniel ROBERT, 10 août 2022

Alex LALLIER-CARBONNEAU, 3 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
architecte

IDENTIFICATION

Dossier # :1218544005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Octroyer à EMS Infrastructure Inc. pour un montant de 73 905,93 \$, taxes incluses, un contrat pour la révision du concept d'ingénierie civile et électrique, la préparation des documents d'appel d'offres et la surveillance partielle des travaux d'ingénierie de la place Saint-Rémi à Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Contexte global :

Le projet du Campus Pie-IX est borné par le boulevard Pie-IX et les rues Martial et Monselet, dont les terrains appartiennent à l'école Saint-Rémi-annexe, au centre de formation pour adultes Galileo et au restaurant Dic Ann's. Il vise à consolider la fonction institutionnelle de ce secteur et s'instaure au sein un vaste programme de valorisation du boulevard Pie-IX, qui a pour but de réutiliser les espaces résiduels et de verdir des terrains de stationnement existants. L'arrondissement Montréal-Nord souhaite offrir un axe de transition nord-sud attrayant, sécuritaire et confortable pour différentes échelles de transport. L'objectif spécifique du Campus Pie-IX est de favoriser l'attractivité de ce tronçon du boulevard, d'en accroître la densité d'occupation et d'atténuer l'emprise routière.

Concept préliminaire :

La place Saint-Rémi s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du projet du Campus Pie-IX, qui comprend 3 secteurs d'intervention :

- L'espace Martial;
- La promenade Pie-IX;
- La place St-Rémi.

Un concept d'aménagement paysager d'ensemble et un estimé préliminaire ont déjà été élaborés en 2020. Dans le nouveau contexte budgétaire de 2021-2022, les aménagements projetés sont allégés dans le secteur de la promenade Pie-IX et de l'espace Martial. Le concept révisé comprend dorénavant la déminéralisation en pré fleuri d'une bande de 8m sur l'emprise du boulevard Pie-IX, la plantation d'arbres et l'installation d'une clôture ornementale.

Cependant, le concept initial de la place St-Rémi a été fortement apprécié par les élus et les différents collaborateurs, et sera conservé pour la réalisation des travaux.

La place Saint-Rémi, un espace à connotation musical :

Afin de consolider l'implication de l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM) à Montréal-Nord dans la promotion de l'éducation musicale de l'école Saint-Rémi, cette place publique servira de lieu de rassemblement, de salle d'attente à ciel ouvert pour les parents et la salle de spectacle intérieure, ainsi que de lieu de représentation musical extérieur pour les jeunes étudiants. L'objectif principal est de faire bénéficier la population Nord-Montréalaise d'un nouvel espace de rassemblement à connotation musical et de faire rayonner l'arrondissement, notamment pour ses attraits culturels et institutionnels. Le concept d'aménagement préliminaire propose une agora verdoyante à l'abri de l'ambiance routière du boulevard Pie-IX, une esplanade et une scène pouvant accueillir un petit orchestre de chambre, un portail officiel pour la salle de spectacle intérieur et un espace ludique pour les cours de musique en plein air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 10 077 du CA, adoptée à la séance ordinaire du lundi 6 avril 2020; Octroyer à Hurbain Architecture de Paysage, pour un montant de 24 018,28 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels, pour la conception et la production de croquis 3D pour l'aménagement paysager du Campus Pie-IX à l'arrondissement Montréal-Nord. (sommaire décisionnel 12085544003)

Résolution CA20 10 162 du CA, adoptée à la séance ordinaire du lundi 29 juin 2020; Octroyer à Groupe ABS, pour un montant de 18 040,73 \$, taxes incluses, un contrat de services pour l'évaluation environnementale des sols dans le cadre du réaménagement du Campus Pie-IX à l'arrondissement et autoriser un transfert de 18 040,73 \$ du fond de réserve. (sommaire décisionnel 12085544004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'octroyer un contrat à une firme spécialisée en génie civile et électrique, dans l'objectif spécifique d'offrir les services professionnels d'ingénierie requis à la planification des travaux, articulée autour des quatre (4) phases successives suivantes :

- Phase conceptuelle ;
- Phase de planification ;
- Phase d'appel d'offres;
- Phase de réalisation.

JUSTIFICATION

Entente sur un montant forfaitaire de 105 700 \$ et moins. Le projet est financé par la réserve Pie-IX, ce qui justifie une intervention des instances pour l'octroi de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense au montant de 73 905,93 \$, taxes incluses, est financée par la réserve financière Pie-IX prévue au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement de Montréal-Nord.

MONTRÉAL 2030

Le projet d'aménagement de la place Saint-Rémi répond à quatre (4) objectifs de Montréal 2030. La grille en pièce jointe détail comment il y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet a pour but d'affirmer et mettre en valeur le contexte institutionnel du Campus Pie-IX et d'en accroître la densité d'occupation. L'aménagement de la placette va renforcer les liens sociaux par l'appropriation du territoire, en plus de consolider l'implication de l'Orchestre Symphonique de Montréal (OSM) dans la communauté Nord-Montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une cérémonie d'inauguration pour la présentation du projet devait avoir lieu avant l'avènement de la COVID-19, en collaboration avec l'OSM et le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). Cependant, celle-ci est toujours en attente étant donné le contexte pandémique actuel.

Un travail de communication devra être effectué pour diffuser la vocation de la place Saint-Rémi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase conceptuelle : 6 décembre 2021 au 31 janvier 2022;

- Phase de planification : 7 février au 28 mars 2022;
- Phase d'appel d'offres : 11 avril au 9 mai 2022;
- Octroi du mandat de l'entrepreneur au CA du 6 juin 2022 (date à confirmer);
- Phase de réalisation : 20 juin au 7 décembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Dans le cadre du processus normal de demande de prix sur invitation, cinq (5) soumissionnaires québécois ont été invités à soumissionner. De ce nombre, trois (3) soumissionnaires ont répondu à la demande. Le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, selon le respect du règlement sur la gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-06

Denis CHARLAND
Chef de division Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1223573019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 22 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :
QUE soit autorisée une dépense de 500 \$, taxes incluses, auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 22 septembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-12 14:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 22 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf du 22 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élus.
Fournisseur : 136264

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-12



Dossier # : 1223573022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 200 \$ auprès de l'Ordre des fils d'Italie au Canada pour l'achat d'un espace publicitaire lors du 8e tournoi de golf qui aura lieu le 28 septembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus. .

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 200 \$ sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 129165.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2022-08-12



Dossier # : 1229171003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement 2022 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre 2022, à 19 h.

QUE soit modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement 2022 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre 2022, à 19 h.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229171003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement 2022 afin de reporter la séance ordinaire du lundi 3 octobre au mardi 4 octobre 2022, à 19 h.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élections générales provinciales se tiennent tous les quatre ans, le premier lundi du mois d'octobre. La date fixée pour ces élections est le 3 octobre 2022. Elle coïncide avec la tenue de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue dans notre calendrier. Considérant que les élus ne souhaitent pas entraver l'exercice démocratique du vote qui aura cours ce soir-là, ils ont décidé de reporter le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord prévu le 3 octobre au lendemain, soit le mardi 4 octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 236 Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement 2021 afin de reporter la séance ordinaire du 20 septembre au mardi 21 septembre 2021, à 19H.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-08-23



Dossier # : 1229171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier les frais de déplacement de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, à Évry-Courcouronnes, en France, dans le cadre du projet de coopération franco-québécois «Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative» qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2022.

QUE soient ratifiés les frais de déplacement de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, à Évry-Courcouronnes, en France, dans le cadre du projet de coopération franco-québécois «Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative» qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2022 pour un total de 368,49 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 05:29

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1229171004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier les frais de déplacement de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, à Évry-Courcouronnes, en France, dans le cadre du projet de coopération franco-qubécois «Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative» qui s'est déroulé du 29 mai au 2 juin 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Sur décision du conseil d'arrondissement, Mme Christine Black et M. Abdelhaq Sari avaient représenté du 29 mai au 2 juin 2022, l'arrondissement de Montréal-Nord au projet de coopération franco-qubécois «Éducation et laïcité : levier majeur de la réussite éducative» qui s'est déroulé à Évry-Courcouronnes, en France. D'autres intervenants œuvrant à la réussite scolaire sur le territoire de Montréal-Nord y participaient également.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision du conseil d'arrondissement CA22 10 140

DESCRIPTION

Les dépenses afférentes à cette mission ont été supportées en partie par la Ville d'Évry-Courcouronnes et par la subvention accordée par le Ministère des relations internationales et de la francophonie à l'organisme YMCA Montréal. Il reste néanmoins certaines sommes à rembourser à Mme Christine Black. Quant aux dépenses de M. Abdelhaq Sari, elles seront remboursées jusqu'à concurrence de 1000 \$ sur présentation de factures tel qu'autorisées par résolution CA22 10 140.

JUSTIFICATION

Cette ratification permettra à Mme Christine Black d'obtenir un remboursement complet des dépenses qu'elle a encourues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

à compléter

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-08-25



Dossier # : 1227040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Il est recommandé:

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:48

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre de la petite enfance Mon univers situé sur la rue de Charleroi souhaite aménager une deuxième installation au 10550, avenue Pelletier. Cet ajout permettra de mieux desservir le secteur ouest de l'arrondissement qui compte peu de centres de la petite enfance. En vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), une garderie ou un centre de la petite enfance peut être autorisé malgré toute réglementation de zonage. À cet effet, l'article 134 stipule que « Le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi ».

La présente demande n'est pas assujettie à une consultation publique ni aux procédures d'approbation référendaire conformément à cette loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise à autoriser l'occupation par un centre de la petite enfance. Le bâtiment ayant précédemment été occupé par une école, des travaux d'aménagement intérieur sont nécessaires pour accueillir le nouvel usage. À l'arrière du bâtiment, un balcon sera agrandi et les escaliers et les garde-corps seront remplacés. En façade latérale sud, un escalier et un mur en bloc de béton seront retirés et le mur sera recouvert de brique similaire à celle existante. L'ajout de deux appareils mécaniques au toit est également prévu. Ces appareils seront entourés d'un mur écran conforme à la réglementation en vigueur.

Une aire de jeux gazonnée de 461 m² sera aménagée en cour arrière.

Le centre de la petite enfance pourra accueillir 68 enfants au total.

Dérogation au Règlement de zonage R.R. 1562

En vertu de l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562, l'usage projeté nécessite six cases de stationnement. Le lot visé par la demande comporte une seule case de stationnement et aucune case supplémentaire conforme ne pourra être aménagée dans le cadre du projet.

Afin de limiter l'impact sur la disponibilité du stationnement sur rue, le CPE déposera une demande pour la création d'un débarcadère d'au moins trois places devant le bâtiment visé.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance;

Considérant que le projet vise à répondre aux besoins de nouvelles places en centre de la petite enfance dans le secteur ouest de l'arrondissement;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- QUE les travaux de transformation et d'aménagement soient conformes aux documents soumis par l'architecte Maggy Apollon datés du 5 août 2022;
- QU'une demande pour la création d'un débarcadère d'un minimum de trois cases de stationnement sur rue soit déposée pour étude au comité de circulation de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 septembre 2022 – Avis de motion et présentation du projet de règlement

3 octobre 2022 – Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08

**Dossier # : 1228303012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à la grille de zonage RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage industriel de la classe B et C – Atelier d'usinage et pliage de métal et une marge latérale de 0 mètre au lieu de 2,25 mètres;

De déroger à l'article 76 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation de quatre revêtements extérieurs au lieu de trois;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un revêtement métallique de type Vicwest (acier) et un revêtement métallique (aluminium);

De déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une aire de stationnement en marge avant principale;

De déroger à l'article 215 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que certaines manœuvres des camions soient en partie réalisées sur la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée

préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:49

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-054 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment sur les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, soit le 12222, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée pour permettre l'agrandissement du bâtiment industriel existant ainsi que le remembrement de trois lots, soit les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec.

Le boulevard Albert-Hudon, sur le tronçon de rue visé par la présente demande, est caractérisé majoritairement par la présence de bâtiments industriels de grande envergure.

Le secteur visé par la demande est classifié comme étant un secteur d'activités diversifiées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement d'un bâtiment industriel ainsi que le remembrement de trois lots. L'agrandissement projeté aura pour résultat d'unir deux bâtiments existants.

Usage

L'usage industriel existant (classe B : atelier d'usinage et classe C : pliage de métal) déroge aux usages autorisés prévues à la grille RM35-772.

Implantation :

Le bâtiment déroge à la marge latérale prescrite à la grille RM35-772 du Règlement de zonage R.R. 1562.

Revêtement extérieur :

Le bâtiment déroge à la quantité et au type de revêtement autorisé.

Stationnement :

L'agrandissement du bâtiment, en fond de lot, aura pour effet que l'aire de stationnement sera située dans la marge avant principale.

Zone de chargement et déchargement

La configuration des aires de chargement existantes ne permet les manœuvres des camions sur le terrain privé.

JUSTIFICATION

La construction de ce projet est justifiée considérant que :

- une demande a été déposée pour le 12222, boulevard Albert-Hudon, soit les lots 1 667 903, 1 667 902 et 1 667 876 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de remembrer trois lots existants et d'agrandir le bâtiment industriel;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;
- les membres du CCU, lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la demande de PPCMOI aux conditions suivantes :
 - o Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
 - o Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
 - o Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 12 septembre 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 4 octobre 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 septembre 2022 - Adoption du premier projet de résolution
4 octobre 2022 - Consultation publique
7 novembre 2022 - Adoption du deuxième projet de résolution

5 décembre 2022 - Adoption de la résolution

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08

**Dossier # : 1228303014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution PP-053, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment et autoriser l'exploitation d'un foyer pour jeunes :

De déroger à la grille de zonage R5-484 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage public de la classe C – centre d'hébergement pour jeunes;

De déroger aux articles 76.1 et 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation d'un revêtement métallique (aluminium) et l'utilisation d'un revêtement métallique (acier);

De déroger à l'article 85 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que le niveau du rez-de-chaussée soit à 1,93 mètre au lieu de 1,8 mètre;

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu des 12 cases exigées;

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'aménagement d'un escalier menant au sous-sol en marge avant principale;

De déroger à l'article 100 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une remise d'une superficie 30 m² au lieu de 15 m²;

De déroger à l'article 131 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une marge latérale de 1,87 mètre au lieu de 1,93 mètre;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'agrandissement d'une construction en droits acquis;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:48

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes.

Le choix du site vise à fournir un milieu de vie le plus normalisant possible pour les enfants et intégré à la communauté.

Le projet est situé dans le « Secteur E : Pôle civique » du PPU Pie-IX. Le secteur est caractérisé par la présence de plusieurs équipements et bâtiments municipaux, tels que la mairie, les ateliers des travaux publics, la caserne du Service de sécurité incendie, l'aréna Garon et le parc Primeau. De plus, trois écoles primaires sont situées à proximité du site. Les balises d'aménagement du PPU visent d'ailleurs à :

- Consolider et mettre en valeur le pôle civique autour de la mairie;
- Encourager le verdissement du secteur;
- Assurer une harmonisation des usages.

L'avenue Pelletier est caractérisée majoritairement par la présence de bâtiments résidentiels de deux étages où se côtoient des résidences unifamiliales, des duplex et triplex.

Les aires de stationnement sont généralement situées dans la marge latérale des bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La demande vise à permettre l'établissement d'un foyer de groupe. Plus précisément, le projet consiste en la rénovation et l'agrandissement d'un immeuble afin d'accueillir une clientèle mixte pour 15 enfants âgés entre 6 et 12 ans. Le projet est réalisé par le CIUSSS

du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Les travaux projetés impliquent une transformation importante de la façade. L'architecture proposée est audacieuse tout en préservant les caractéristiques architecturales intrinsèques du bâtiment. Les travaux impliquent également le retrait des garages intérieurs et le verdissement de la cour avant.

Pour permettre la réalisation du projet, des dérogations au Règlement de zonage R.R. 1562 seront requises, soit :

Usage

Permettre l'usage de la classe « Public C : Centre d'hébergement pour jeunes ».

Marge latérale

Permettre une marge latérale de 1,87 m au lieu de 1,97 m.

Stationnement

Permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu des 12 cases exigées.

Revêtement extérieur

Permettre un revêtement métallique (aluminium);
Permettre un revêtement de fibrociment.

Niveau du rez-de-chaussée

Permettre un niveau de rez-de-chaussée à 1,93 m au lieu de 1,80 m par rapport au niveau du trottoir.

Escalier

Permettre l'aménagement d'un escalier menant vers le sous-sol dans la marge avant principale.

Remise

Permettre une remise d'une superficie de 30 m².

Construction en droits acquis

Permettre l'agrandissement d'une construction en droits acquis.

JUSTIFICATION

Ce projet est justifiée considérant que :

- une demande a été déposée pour le 11016, avenue Pelletier en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment et autoriser l'exploitation d'un foyer pour jeunes;
- le projet est réalisé par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal afin de répondre aux besoins de la communauté;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- les membres du CCU, lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la demande de PPCMOI, aux conditions suivantes :
 - o que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
 - o que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 12 septembre 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 4 octobre 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 septembre 2022 - Adoption du projet de la résolution

4 octobre 2022 - Consultation publique

7 novembre 2022 - Adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08



Dossier # : 1228303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le procès-verbal de la consultation publique tenue le 7 juin 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-06-16 22:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1228303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Il est recommandé:

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement suite au processus de demande d'approbation référendaire;

ET QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:53

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 9 mai 2022, un avis de motion a été donné et le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398 a été présenté, déposé et adopté. Le premier projet de règlement avait, au préalable, été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation, mardi le 7 juin 2022, à 18 h 30, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de règlement doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de règlement, un avis public paraîtra sur le site Internet de l'arrondissement concernant une demande d'approbation référendaire en vue de l'adoption finale du Règlement R.R.1562.062, le tout en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La publication sur le site Internet de l'arrondissement est conforme au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter le Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398, aucune demande valide n'a été déposée.

Le second projet de Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et le règlement doit être adopté par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour ce règlement sera publié lorsque nous recevrons le certificat de conformité émis par la Ville centre. La date inscrite au certificat de conformité est la date d'entrée en vigueur du règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.062 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.

CONTENU**CONTEXTE**

Le boulevard Pie-IX est un axe stratégique et structurant pour la Ville et pour l'arrondissement de Montréal-Nord. En plus d'être une porte d'entrée pour la Ville de Montréal, celui-ci demeure un axe important de transit. La mise en service prochaine du service rapide par bus (SRB) Pie-IX et le potentiel élevé de transformation et de redéveloppement en font également un secteur convoité.

L'affectation édictée au PPU du boulevard Pie-IX identifie la zone RM20-398 comme une zone mixte. Afin de tenir compte de cette orientation, certains usages résidentiels doivent être ajoutés à la grille de zonage de cette zone.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 026 – 7 février 2022 – Amender le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions en vue d'assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

DESCRIPTION

Le projet de modification du Règlement R.R.1562 vise la modification de la grille RM20-398. Plus précisément, la présente modification vise à permettre certains usages résidentiels dans cette zone.

JUSTIFICATION

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) a été modifié pour intégrer le nouveau PPU du boulevard Pie-IX;
Considérant que la réglementation d'urbanisme a été modifiée afin d'intégrer les nouveaux paramètres du PPU du boulevard Pie-IX;

Considérant que la zone est identifiée comme une zone mixte;

Considérant que la zone est située à proximité d'une station du SRB Pie-IX;

Il est justifié que soit modifié le Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre certains

usages résidentiels dans la zone RM20-398.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement et une consultation publique sera tenue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 mai 2022 : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;

Juin 2022 : Consultation publique;

27 Juin 2022 : Adoption du deuxième projet de règlement;

6 Septembre 2022 : Adoption du règlement;

Automne 2022 : Analyse de conformité;

Automne 2022 : Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-04-19

**Dossier # : 1228303015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter la résolution PP-052 afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation qui s'est tenue le 23 août 2022;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-052 afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et d'une ressource intermédiaire;

De déroger à la grille RM20-265 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une marge latérale ouest de 0 m au lieu de 3,18 m, une marge est de 3,21 m au lieu de 3,48 m, une construction de sept étages au lieu de six et un C.O.S de 3,30 au lieu de 3 ;

De déroger à l'article 92.19 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une largeur d'allée de circulation de 6,1 m au lieu de 7,1 m;

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre 114 cases de stationnement au lieu des 158 cases exigées et une case de stationnement dans la marge avant secondaire;

De déroger à l'article 92.26 du Règlement de zonage R.R. 1562 et ne permettre aucune bande d'isolement le long de l'allée de circulation extérieure;

De déroger à l'article 168 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une seule aire de chargement et déchargement au lieu de cinq;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une entente, à la satisfaction de l'arrondissement, soit conclue afin qu'une partie du lot et qu'une somme compensatoire soient cédées pour fins de parcs et espaces verts;
- Qu'une servitude soit accordée à la faveur de la Ville afin d'assurer l'entretien du terrain cédé en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal;
- Qu'une servitude soit accordée à la faveur de la Ville afin d'assurer le passage des cyclistes.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2022-08-29 13:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter la résolution PP-052 afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE****Contenu**

Lors de la séance extraordinaire du 15 août 2022, le projet de résolution PP-052 a été adopté. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 août 2022.

Suite à la tenue de la consultation écrite, il y a lieu de déposer le procès-verbal.

Le projet de PPCMOI ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

La résolution PP-052 doit être adoptée conformément à la loi. Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié suite à la séance du conseil.

La publication des avis publics sur le site Internet de l'arrondissement est conforme à notre Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de résolution PP-052 afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec.
 La réalisation du projet implique la division du lot 6 225 400 du cadastre du Québec. Le lot nouvellement formé aura une superficie totale d'environ 6 403,09 m².

Le site est localisé sur une partie du terrain appartenant à l'entreprise Magnus-Poirier situé au 10300, boulevard Pie-IX. À l'heure actuelle, il s'agit d'un espace vacant. Le lot sera bordé par l'avenue des Récollets et la rue Fleury. À l'intersection de ces deux voies se trouve un garage automobile. Au nord, sur la rue Fleury, se trouve un immeuble de six étages accueillant une résidence pour personnes âgées. Au sud, se trouve un bâtiment commercial abritant un établissement de la bannière Maxi. À l'ouest, le secteur est caractérisé par plusieurs établissements industriels et commerciaux. À quelques centaines de mètres, se trouve une gare du train de l'est.

Le projet prendrait place dans le « Secteur A : Quartier de la gare (secteur TOD) » du PPU Pie-IX. Le secteur est caractérisé par de grandes propriétés commerciales en transformation et par la proximité d'une station du SRB Pie-IX. Ainsi, les projets de développement réalisés dans ce secteur doivent respecter les balises d'aménagement prévues au PPU. Les projets réalisés doivent notamment :

- Favoriser la création d'une trame urbaine plus homogène, régulière et à échelle humaine;
- Favoriser la création d'une trame verte par des parcours reliant les divers espaces verts publics et privés;
- Prévoir des aménagements conviviaux et sécuritaires à l'échelle du piéton et du cycliste;
- Privilégier la subdivision des grands terrains commerciaux en respectant l'échelle humaine.

Le Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal s'applique dans le cadre du projet.

Le projet fera également l'objet d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale à une date ultérieure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La demande vise à permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, de locaux commerciaux et d'une ressource intermédiaire.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'attribution de places en ressources intermédiaires (RI) par le CUISSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Le projet doit ainsi répondre aux besoins de places en ressource intermédiaire dans le secteur de Montréal-Nord.

Pour permettre la réalisation du projet, des dérogations au Règlement de zonage R.R. 1562 seront requises. Le présent dossier vise à autoriser ces dérogations, soit :

Hauteur de bâtiment

- Permettre une hauteur de bâtiment de sept étages au lieu de six.

Taux d'implantation

- Permettre un taux d'implantation de 50,8 % au lieu de 50 %.

Densité d'occupation du sol

- Permettre un coefficient d'occupation du sol de 3,30 au lieu de 3,00.

Marge latérale

- Permettre une marge latérale ouest de 0 m au lieu de 3,18 m;
- Permettre une marge est de 3,21 m au lieu de 3,48 m.

Stationnement

- Permettre 114 cases de stationnement au lieu des 158 cases exigées;
- Permettre une case de stationnement dans la marge avant secondaire;
- Permettre une seule aire de chargement et déchargement au lieu de cinq;
- Permettre qu'il n'y ait pas de bande d'isolement le long de l'allée de circulation extérieure.

Conformément aux objectifs du PPU Pie-IX, la majorité des cases de stationnement seront souterraines. Seules 10 cases seront aménagées en surface.

Afin d'atteindre les objectifs du PPU Pie-IX et en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux

et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, une partie du terrain sera cédée à la Ville pour fins de parcs et d'espaces verts. Cette cession de terrain encouragera les déplacements actifs et augmentera la superficie d'espaces verts du secteur.

Une servitude sera également établie en faveur de la Ville afin de permettre l'entretien de la partie de terrain cédée à la Ville et afin de permettre le passage des cyclistes. Cette intervention en faveur des cyclistes témoigne d'une intention stratégique de prioriser les déplacements actifs et sécuritaires sur le site du projet.

L'architecture du bâtiment fera l'objet d'une demande de PIIA à une date ultérieure. Néanmoins, il est déjà clair qu'elle sera marquée par :

- ses jeux volumétriques (creux et saillies);
- le traitement ordonné des motifs sur les façades;
- une démarcation claire du socle, du corps principal et du couronnement;
- l'utilisation de brique, de verre et de pierre architecturale.

JUSTIFICATION

La construction de ce projet est justifiée considérant que :

- une demande a été déposée pour le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- une partie du terrain et qu'une somme compensatoire seront cédées à la Ville pour frais de parcs et espaces verts; le bâtiment contribuera à combler une partie des besoins de ressources intermédiaires du secteur; les membres du CCU, lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la demande de PPCMOI aux conditions suivantes :
 - Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
 - Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
 - Qu'une entente, à la satisfaction de l'arrondissement, soit conclue afin qu'une partie du lot et qu'une somme compensatoire soient cédées pour fins de parcs et espaces verts;
 - Qu'une servitude soit accordée à la faveur de la Ville afin d'assurer l'entretien du terrain cédé en vertu du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal;
 - Qu'une servitude soit accordée à la faveur de la Ville afin d'assurer le passage des cyclistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 16 août 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 23 août 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

15 août 2022 – Adoption du projet de la résolution par le conseil d'arrondissement
23 août 2022 – Consultation publique
6 septembre 2022 - Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement
7 septembre 2022 – Présentation de la demande de PIIA devant le comité consultatif d'urbanisme
3 octobre 2022 – Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08

**Dossier # : 1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 juin 2022;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;

De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des

travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 juin 2022, le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, a été adopté. Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique qui s'est tenue le 28 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution PP-051 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (P.P.C.M.O.I.) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages.

Le terrain est vacant suite à un incendie survenu en 2011. Le boulevard Saint-Michel, sur le tronçon de rue visé par la présente demande, est caractérisé majoritairement par la présence de duplex et de triplex de deux étages. Cependant, des bâtiments multi-logements et de trois étages caractérisent les environs immédiats du terrain vacant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment de six logements et comprenant trois étages.

Volumétrie :

Le bâtiment aura une hauteur de trois étages et ainsi qu'une construction hors toit. Le quatrième niveau sera en retrait de l'alignement principal du bâtiment afin de diminuer sa visibilité du boulevard Saint-Michel. L'autorisation d'un troisième et d'un quatrième niveau de plancher résultera également à la dérogation à la densité autorisée.

Implantation :

Le bâtiment déroge à la marge latérale prescrite à la grille R14-25 du Règlement de zonage R.R. 1562. Toutefois, plusieurs bâtiments possèdent des implantations contiguës. L'implantation du bâtiment s'intégrera adéquatement avec celle des bâtiments voisins.

Revêtement extérieur :

Le bâtiment déroge également au revêtement autorisé pour les façades arrière et latérales par l'utilisation d'un revêtement de déclin de fibrociment.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10587, boulevard Saint-Michel en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;
Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Considérant que les membres du CCU, lors de la séance du 10 mai 2022, ont recommandé favorablement la demande de P.P.C.M.O.I;

Considérant les dérogations au règlement de zonage R.R. 1562 requises à la réalisation du projet, soit :

De déroger à la grille de zonage R14-25 et permettre :

- une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre;
- un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1,00;
- un troisième étage au lieu de deux;
- une mezzanine;

De déroger à l'article 76.2 et permettre :

- un déclin de fibrociment;

De déroger à l'article 85 et permettre :

- un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette recommandation favorable soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 30 mai 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 7 juin 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2022 - Adoption du premier projet de résolution;
Juillet 2022 - Consultation publique
6 septembre 2022 - Adoption du deuxième projet de résolution;
septembre 2022 - Registre référendaire
3 octobre 2022 - Adoption de la résolution
Octobre 2022 - Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-05-16



Dossier # : 1228303013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m pour le 3830, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m pour le 3830, rue Fleury;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par le Groupe SR, arpenteur-géomètre et datés du 17 août 2021;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-10 12:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m pour le 3830, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée le 24 mars 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de régulariser la marge de recul avant secondaire d'un immeuble situé au 3830, rue Fleury, et ce, dans le cadre d'une transaction immobilière. Le bâtiment fût construit en 1954.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La présente demande vise donc à permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m pour le 3830, rue Fleury.

La demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures :

- a) la demande vise des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 et peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;
- b) l'application des dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant de la demande;
- c) la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- d) la dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- e) la dérogation mineure demandée doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3830, rue Fleury, en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures ayant pour but de permettre une marge avant secondaire de 1,78 m au lieu de 2,25 m.

Considérant que cette demande répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 28 juin 2022, ont recommandé favorablement d'accorder la demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 4 juillet 2022 mentionnant que lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 juillet 2022 – Parution de l'avis public précisant la nature de l'autorisation demandée
6 septembre 2022 – Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement accordant ou refusant la demande de dérogation mineure

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-07-27

**Dossier # : 1228303016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment dans le but d'ajouter un étage, pour le 10686, avenue des Laurentides, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'ajout d'un étage au bâtiment existant;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QUE le projet soit réalisé conformément aux plans d'architecture déposés à la DAUSE le 21 juillet 2022;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 929 du cadastre du Québec, soit le 10686, avenue des Laurentides.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2022-08-29 13:45

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement du bâtiment dans le but d'ajouter un étage, pour le 10686, avenue des Laurentides, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour le bâtiment situé au 10686, avenue des Laurentides.

Le bâtiment existant visé par la demande comporte un étage et possède un toit à quatre versants.

Le revêtement actuel est un revêtement de déclin de vinyle blanc.

Les bâtiments voisins possèdent deux étages. L'un d'eux est un bâtiment à quatre versants tandis que l'autre bâtiment possède un toit plat. L'architecture de la rue est très hétérogène.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée. Plus précisément, le projet vise l'ajout d'un étage. Le revêtement extérieur de la façade avant proposé est composé de brique de couleur rouge. Un motif de briques, d'une teinte foncée (couleur Bistro), est également proposé afin de marquer l'entrée principale. Un revêtement extérieur en acier d'une teinte brunâtre est proposé pour les autres façades. Le bâtiment comprend une toiture à quatre versants en bardeaux d'asphalte de couleur noire.

Les garde-corps et les ouvertures sont de couleur noire.

Le projet répond à l'ensemble des critères du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Ce projet est justifiée considérant que :

- une demande a été déposée pour le 10686, avenue des Laurentides, en vertu du chapitre 9 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but d'ajouter un étage;
- le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;
- les membres du CCU ont recommandé favorablement la demande, lors de la séance du 9 août 2022 aux conditions suivantes :
 - Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
 - Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
 - Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis pourra être délivré.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08

**Dossier # : 1227040004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol au 3644-3646, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol, conformément au document déposé, soit au plan d'architecture préparé par Geneviève Poirier Cormier, daté du 26 juillet 2022;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 115 du cadastre du Québec, soit le 3644-3646, boulevard Gouin Est.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:44

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227040004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol au 3644-3646, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol au 3644-46, boulevard Gouin Est.

Le bâtiment existant, construit en 1932 est vacant depuis une dizaine d'années.

Le projet est situé face à l'école secondaire Marie-Clarac, dans un secteur présentant des caractéristiques architecturales très hétérogènes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition du bâtiment existant et la construction d'un triplex avec logement au sous-sol.

Le revêtement extérieur proposé est composé de briques rouges s'harmonisant avec celles de l'école secondaire Marie-Clarac située de l'autre côté du boulevard Gouin. Un traitement particulier est appliqué à l'intersection des boulevards Gouin et Saint-Vital pour animer la façade : un appareillage de briques en damier souligne l'espace au-dessus des fenêtres et des portes d'entrée, ce qui contraste avec la brique plus classique présente sur le reste de la façade. Les portes d'entrée sont également soulignées par l'utilisation d'un rouge vif.

La hauteur du bâtiment est similaire à celle des voisins situés sur les boulevards Gouin et Saint-Vital. Le bâtiment est implanté de manière à tirer profit de la dénivellation du site par l'agencement des pièces intérieures. Du côté nord, le sous-sol est occupé par un local à déchets, un stationnement intérieur de deux places et un stationnement pour vélos alors que la portion réservée au logement est situé dans la partie sud du bâtiment et bénéficie d'une bonne fenestration et d'un accès direct à la cour arrière.

L'ensemble du terrain sera gazonné à l'exception des allées d'accès piétonnes et véhiculaires.

Deux arbres seront plantés en marge avant principale, un en marge avant secondaire et un en cour arrière. L'aménagement paysager comprendra des arbustes et des vivaces répartis principalement dans les marges avant.

Le bâtiment comprendra un logement de deux chambres au sous-sol, un grand logement bi-générationnel de quatre chambres au rez-de-chaussée et deux logements d'une et deux chambres à l'étage.

Le projet s'intègre au milieu existant et répond aux critères des chapitres 3, 9, 12 et 15 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 3644-46, boulevard Gouin Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la démolition du bâtiment existant et la construction d'une habitation trifamiliale avec logement au sous-sol;

Considérant que le projet répond à l'ensemble des critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le permis ou le certificat pourra être délivré.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08



Dossier # : 1223484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Khaled Attia, à titre d'électrotechnicien, à la Division du Soutien technique, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 septembre 2022.

Il est recommandé :
QUE soit titularisé M. Khaled Attia, matricule 100120790, à titre d'électrotechnicien, (emploi 606310), groupe de traitement 14-022, à la Division du Soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 septembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Titulariser M. Khaled Attia, à titre d'électrotechnicien, à la Division du Soutien technique, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 septembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente d'électrotechnicien (emploi : 606310 - poste : 77619), devenue vacante à la Division du Soutien technique.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage MN-22-VPERM-606310-1 a été publié à l'interne pour la période du 25 juillet au 29 juillet 2022, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301), ainsi qu'à l'entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Khaled Attia (matricule : 100120790) est l'ayant droit et rencontre les exigences requises à cet emploi. M. Attia a déjà cumulé plus de 520 heures dans cette fonction au cours des douze (12) derniers mois selon l'article 4.05 d.) de la précédente convention collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La titularisation de M. Khaled Attia (matricule : 100120790) est octroyée en conformité avec la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) et des lettres d'entente à cet effet, et ce, dans le respect de l'organigramme des emplois cols bleus de l'arrondissement de Montréal-Nord.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la titularisation de M. Khaled Attia (matricule : 100120790), à titre d'électrotechnicien (emploi : 606310 - poste 77619), groupe de traitement 14-022, taux horaire de 40,57 \$, à la Division du Soutien technique, de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 10 septembre 2022.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel prévu pour le poste d'électrotechnicien, à la Division du Soutien technique, de la Direction des travaux publics, groupe de traitement 14-022 est de 76 200 \$, et ce, avant ajustements des banques et déductions à la source. Le taux horaire prévu est de 40,57 \$

Dépense prévue pour l'année 2022

Fonction : Électrotechnicien – Soutien technique

Période : du 10 septembre au 31 décembre 2022

Référence budgétaire: no 293898

Poste: 77619

La dépense prévue pour ce poste, soit du 10 septembre au 31 décembre 2022, est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
Électrotechnicien	606310	578,00	40,57	23 500 \$	400 \$	23 900 \$	7 800 \$	31 700 \$

Les dépenses en cotisations de l'employeur seront imputées dans les codes d'objets requis, dans la même section budgétaire.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtln>>

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2022-08-18



Dossier # : 1229365001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Clémentine Dufault, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 septembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

QUE soit nommée Mme Clémentine Dufault, matricule 100326457, à titre de chargée de communication, (emploi 406810, poste 45415), groupe de traitement : 29-001E, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 septembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-09-06 05:36

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229365001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des relations avec les citoyens et communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Clémentine Dufault, à titre de chargée de communication, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 septembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent de chargée de communication (emploi : 406810 - poste : 45415), groupe de traitement : 29-001E, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement avait été créé en vue de répondre aux besoins opérationnels de la Division des relations avec les citoyens et communications, principalement en apportant un soutien aux différentes directions et divisions de l'arrondissement en offrant un soutien conseil en matière de communication, en recommandant des plans d'action, des stratégies de communication et en assurant le suivi des mandats, des projets ou autres activités qui en découlent. La chargée de communication contribuera au rayonnement de l'arrondissement en assurant une image de marque cohérente et attractive.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n^o : MN-22-CONC-406810-45415 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période : du 12 au 26 juillet 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des relations avec les citoyens et communications dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection (composé des membres suivants : M. Daniel Bussièrès, chef de la division des relations avec les citoyens et communications de Montréal-Nord, Mme Isabelle Rougier, Cheffe de division Communications, Greffe, Relations avec les citoyens et adointe à la direction d'Arrondissement de Rosemont -- La-Petite-Patrie et de Julie Lassonde, conseillère en acquisition de talents, à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines) a retenu la candidature de Mme Clémentine Dufault (matricule : 100326457) pour occuper ce poste de chargée de communication.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Clémentine Dufault (matricule : 100326457) à titre de chargée de communication (emploi : 406810 - poste : 45415), groupe de traitement : 29-001E, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois, et ce, à compter du 10 septembre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel est établi conformément à la Politique de rémunération et aux conditions et avantages des professionnels en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale 2022 est de : 57 881 \$ à 94 815 \$.

Dépense 2022 prévue

Poste : chargée de communication

Période : du 10 septembre 2022 au 31 décembre 2022 (références budgétaires #264348)

Période	Emploi	Nbre d'heures	Salaire	Prime, TS et ajust.bques	Charges sociales	Dépenses totales
du 10 septembre 2022 au 31 décembre 2022	406810	560	19 700 \$	400 \$	5 300 \$	25 400 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia AMIRA
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-24

Daniel BUSSIÈRES
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et communications - niveau ii



Dossier # : 1227758010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Audrey Dupuis et Mme Florence Brunet à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un troisième et dernier mandat, d'une durée de deux ans et nommer M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un second mandat, d'une durée de deux ans.

QUE soient nommés Mme Audrey Dupui et M. Florence Brunet à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un troisième et dernier mandat, d'une durée de deux ans.
QUE soit nommé M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un second mandat, d'une durée de deux ans.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-10 10:06

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer Mme Audrey Dupuis et Mme Florence Brunet à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un troisième et dernier mandat, d'une durée de deux ans et nommer M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un second mandat, d'une durée de deux ans.

CONTENU**CONTEXTE**

Le mandat à titre de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Mme Audrey Dupuis a pris fin le 31 août 2022.

Le mandat à titre de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Mme Florence Brunet a pris fin le 31 août 2022.

Le mandat à titre de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de M. Yann Godbout a pris fin le 31 août 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 10 252 - 31 août 2020 - Nommer Mmes Florence Brunet, Audrey Dupuis et Caroline Robichaud à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un second mandat, d'une période de deux ans.

CA22 10 049 - 7 février 2022 - Nommer M. Yann Godbout à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement d'un membre démissionnaire, et ce, pour la durée non écoulée du mandat du membre démissionnaire.

DESCRIPTION

Comme suite à la décision des élus, Mme Audrey Dupuis et Mme Florence Brunet pourront être membres du comité consultatif d'urbanisme pour un troisième et dernier mandat d'une durée de deux ans. M. Yann Godbout était, quant à lui, à son premier mandat; il sera renouvelé pour un second mandat d'une durée de 2 ans.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a un comité consultatif d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1). Les membres y sont nommés et leurs mandats peuvent être renouvelés par le conseil d'arrondissement en conformité avec le Règlement RGCA02-10-0005 intérieur du conseil d'arrondissement sur le comité consultatif d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN

ENDOSSÉ PAR

David ROSS

Le : 2022-08-08

Conseiller en aménagement

Chef de division